

Copie transmise à l'Agence
comptable le :

...../...../.....
(jour/mois/année)

DECISION
N° 2025_07_07
N° DAR 2025_06-13

portant adhésion à une association

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Vu la demande de subvention au titre de l'année 2024 de l'Académie de Législation (Cf courrier du 15 mai 2025 en Annexe 1),

Le président de l'université Toulouse Capitole décide :

Article 1^{er}

L'Université Toulouse Capitole adhère, pour l'année civile **2024** à l'association suivante : **Académie de Législation**, ayant son siège à Toulouse, pour un montant de **1 500 € net de taxes**.

Article 2

La cotisation sera imputée sur le Service Opérationnel **900 005**.

Fait à Toulouse le **01/07/2025**

Le Président,
Hugues KENFACK



ANNEXE 1



PRÉSIDENCE
Université Toulouse Capitole

05 JUIN 2025

REÇU

Monsieur Hugues KENFACK
Président de l'Université Toulouse-Capitole
2, Rue du Doyen Gabriel MARTY
31 000 TOULOUSE

Toulouse le 15 mai 2025

Objet : demande de subvention

Monsieur le Président,

Chaque année l'Université Toulouse-Capitole que vous présidez alloue à l'Académie de Législation, créée en 1851 et reconnue d'utilité publique en 1871, une subvention (1500 € au titre de l'exercice 2024).

Ce financement, parmi celui d'autres institutions, abonde les six prix de thèses que l'Académie décerne aux lauréats, les candidats, tous docteurs en droit de leur Faculté, étant issus des Universités de la moitié sud de la France. Ces prix leur sont remis à l'occasion de la séance publique annuelle de l'Académie.

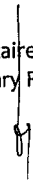
Votre soutien permet aussi de financer la publication d'un bulletin, sous forme numérique et papier, rendant compte des activités de l'Académie, et notamment de ses séances thématiques.

Vous trouverez quelques exemplaires de l'édition papier retraçant les événements académiques de l'année écoulée.

L'Académie est donc amenée à solliciter votre Université pour lui permettre de réaliser les objectifs qu'elle s'est assignée.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations très distinguées.


La Présidente,
Corinne Mascala


Le secrétaire perpétuel,
Jean Henry Farné